

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION LE
9 AOÛT 2021 À 19H30 SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
#600-001-2021-05

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT #600-001-2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO #2008-230 VISANT À AJOUTER UNE MARGE AVANT MAXIMALE DANS LA ZONE-15CH

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 5^e jour du mois de juillet 2021 du projet de règlement numéro #600-001-2021-05 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 9^e jour du mois de août 2021 à compter de 19h30 heures, à la salle municipale située au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro #600-001-2021-05 est de modifier le règlement de zonage numéro 2008-230 visant à ajouter une marge avant maximale dans la zone 15-CH;

QUE le motif de ce projet de règlement vise plus particulièrement à

- Modifier la grille des usages, « Annexe A » du Règlement de zonage numéro #2008#-230 ;
- Modifier la grille des usages par l'ajout d'une norme de « Marge de recul avant maximale (en mètres) » aux normes d'implantation ;
- Modifier la grille des usages par l'ajout de « 25.0 mètres » à la zone 15-CH pour la marge de recul avant maximale ;

QUE le projet de règlement numéro #600-001-2021-05 peut faire l'objet d'une approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 2485, rue Principale, à Sainte-Édouard-de-Lotbinière, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 19^e jour du mois de juillet 2021.


Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée Marie-Josée Lévesque, résidant à St-Flavien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et par une distribution postale sur tout le territoire de St-Édouard-de-Lotbinière.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour de juillet en l'an deux mille vingt et un.


Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière